

en 1756, M<sup>me</sup> Clairon y paraissant dans le rôle d'*Agrippine de Britannicus* (1). Soufflot reçut du Consulat (2) 6.300 liv.

(1) L'art dramatique avait pris une grande extension au dix-huitième siècle : c'était un engouement général, et il suffit, pour le prouver, de rappeler que les grands capucins jouèrent trois fois les *Fourberies de Scopin*, pendant le carnaval de 1757, sur un théâtre dressé chez eux. L'opéra surtout était en vogue, et les archives de Lyon témoignent des efforts que fit le consulat pour fournir la distraction des représentations scéniques à ses administrés.

En 1713, BB, 274, la salle de l'Opéra étant installée dans l'hôtel du maréchal de Villeroy, le consulat acheta une maison contiguë afin d'agrandir la salle : il avait longtemps hésité à faire construire une salle de spectacle sur une des places adjacentes à la boucherie des Terreaux. Un incendie, en 1722, causa de grands désastres ; le consulat, BB. 286, indemnisa les propriétaires des maisons voisines qui avaient souffert des dommages, et donna 8,000 livres à la demoiselle Desmarests et au sieur Le Gay, entrepreneur et directeur des spectacles, tant pour les dédommager de leurs pertes que pour les encourager à recommencer. Des obstacles surgirent ; et en 1728, BB, 292. la maison du jeu de Paume située derrière l'Hôtel-de-Ville, près du Rhône, fut achetée pour être transformée en théâtre. Une subvention de 4,000 livres accordée aux directeurs de l'Académie de musique, pour les aider à payer leurs acteurs, 1729, BB. 293 ; une autre subvention en faveur des acteurs, 1730, BB. 254 ; l'offre d'une rente de 300 livres à Jean-Marie Le Clerc, violoniste distingué, afin de le ramener de Besançon à Lyon, 1733, BB. 297 ; une pension annuelle de 1,000 livres à Marguerite Huguenot, forte chanteuse que l'Opéra de Paris cherchait à enlever, 1737, BB. 302 ; d'autres pensions accordées à différents artistes, 1739, BB. 304 ; un traité avec Marie-Françoise Selim, première chanteuse, afin de la retenir à Lyon, de 1744 à 1748, BB. 310, 311, 314 ; diverses subventions à la Société des Concerts ; tels sont les témoignages de la protection accordée par le consulat à l'art dramatique, antérieurement à la construction de Soufflot. Les terrains de la salle de 1728 furent aliénés pour la somme de 135,000 livres, en 1754, aux frères Auriol qui y firent construire la maison connue sous le nom de maison Auriol ; et Soufflot éleva la nouvelle salle dans le jardin dépendant de l'Hôtel-de-Ville.

(2) BB. 321.